

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2008

---

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 412 Rect.

présenté par

M. Sandrier, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Bocquet, M. Muzeau,  
Mme Amiable, M. Asensi, M. Brard, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre,  
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul, M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 24**

Après le mot :

« parlementaires »,

supprimer la fin de l'alinéa 2 de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de soutenir ou non le gouvernement ne doit pas être un critère déterminant des droits des groupes parlementaires.